



AVIS DE RECHERCHE



Soldat ou Soldate du feu, âgé au minimum de 20 ans, pour remplacer les actifs qui arrivent à 50 ans, âge de la retraite des pompiers.

Cette activité ne requière pas de critères particuliers. Une formation est donnée. Quelques exercices annuels sont organisés pour une bonne coordination du corps des soldats du feu et un contrôle du matériel afin de parer à toute intervention.

En cas d'intérêt et pour des renseignements complémentaires merci de vous adresser au Commandant Michel Delamadeleine 079 453 83 14 jusqu'au 14 novembre 2008.

Avec nos meilleures salutations.

La Municipalité